

Plan d'urbanisme et de mobilité 2050



Projet pour
consultation



Table des matières générale

Introduction – La transition écologique, une nouvelle façon de penser et de faire la ville

Partie 1 – Le cadre de référence

Chapitre 1 – La vision

Chapitre 2 – La stratégie montréalaise

Partie 2 – Le cadre sectoriel

Chapitre 3 – Les territoires emblématiques

Chapitre 4 – Les secteurs d'opportunité

Partie 3 – Le cadre d'action

Chapitre 5 – Les affectations du sol

Chapitre 6 – Le document complémentaire

Chapitre 7 – La mise en œuvre

Glossaire

Annexes



Mot de la mairesse et des élues et élus responsables



Valérie Plante
Mairesse de Montréal



Robert Beaudry
Responsable de
l'urbanisme au
comité exécutif



Sophie Mauzerolle
Responsable du transport
et de la mobilité au
comité exécutif



Ericka Alneus
Responsable de la culture
et du patrimoine au
comité exécutif

La Ville de Montréal sera appelée à se transformer de façon importante d'ici 2050. Les quartiers, les espaces verts, les secteurs commerciaux et industriels ainsi que les réseaux de transport seront repensés afin de tirer un maximum de bénéfices pour la population et améliorer sa qualité de vie. Pour tracer les grandes lignes de ces importants changements, la Ville de Montréal est fière de présenter le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050.

Pour la première fois de son histoire, la Ville allie urbanisme et mobilité dans un plan complet et cohérent, qui permettra de bâtir une ville plus verte et plus inclusive, au sein de laquelle l'accès au logement et au transport actif et collectif sont améliorés et facilités. Le PUM rassemble la vision et les règles de développement du Montréal de demain. Il s'agit d'un contrat social en vue d'une nouvelle expérience de la ville, d'une nouvelle façon de se déplacer, d'habiter, de grandir et de vieillir dans notre métropole.

La réalité montréalaise a beaucoup évolué depuis les deux premières moutures du Plan d'urbanisme, adoptées en 1992 et 2004. Face aux défis de notre époque, il est aujourd'hui nécessaire de le mettre à jour afin qu'il réponde mieux aux besoins de l'ensemble de la population et qu'il permette de réduire les iniquités sur le territoire, tout en réussissant la transition écologique. Ce travail de longue haleine a été mené de concert avec la population.

Les mesures prévues par le PUM 2050 visent à faire de Montréal une ville à échelle humaine, inclusive et diversifiée, où la qualité de vie est exemplaire et où la nature est omniprésente. Montréal sera alors composée d'une mosaïque de quartiers complets et sécuritaires, qui offrent, à proximité, tous les services dont la population a besoin et qui sont parcourus et reliés par des réseaux de mobilité active, collective et partagée.

Métropole francophone des Amériques, métropole culturelle et Ville UNESCO de design, Montréal continue, avec le PUM 2050, de célébrer sa culture, vibrante et plurielle, en plus de protéger et de mettre en valeur son patrimoine. Le fleuve Saint-Laurent, les berges, le mont Royal, les parcs et les espaces publics sont aussi au cœur des priorités, alors que leur accès est facilité pour l'ensemble de la population.

Le PUM 2050 mise enfin sur des centres d'affaires et des pôles économiques mixtes et résilients, qui offrent une qualité de vie enviable et des services de proximité accessibles aux travailleuses et aux travailleurs. Les rues commerciales animées continuent bien sûr d'être au cœur des aménagements, tout comme les commerces de proximité, présents dans tous les quartiers.

En 2050, grâce à son Plan d'urbanisme et de mobilité, Montréal sera plus vibrante, dynamique et innovante que jamais. En répondant mieux aux besoins et aux aspirations de la population, notre métropole sera sans conteste un exemple à suivre en matière de ville inclusive et résiliente. Au cours des prochains mois, les Montréalaises et les Montréalais seront invités à poursuivre la conversation et à se prononcer sur le PUM 2050 afin qu'il reflète leur vision. Nous avons hâte de vous entendre!



Mot de l'administration municipale



Benoit Dagenais
Directeur général



Serge Lamontagne
Directeur général sortant



Claude Carette
Directeur général adjoint
Urbanisme, mobilité et
infrastructures



Lucie Careau
Directrice
Service de l'urbanisme
et de la mobilité (SUM)



Louis-Henri Bourque
Directeur
Direction de la planification
et de la mise en valeur du
territoire (SUM)



Caroline Lépine
Cheffe de division
Division de la planification
urbaine (SUM)

La réalité montréalaise a beaucoup évolué depuis le dernier plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, adopté en 2004, de même que son plan de transport en 2008. Ces outils ont permis à notre métropole de se développer, de prospérer et ont contribué au rayonnement et à sa renommée que nous lui connaissons aujourd'hui. Cela dit, face aux défis de notre époque, ces plans doivent être repensés pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble de la population, pour aujourd'hui, et pour demain.

Les nombreuses consultations effectuées dans le cadre de l'initiative Projet de ville : rêver le Montréal de 2050 auront contribué à l'émergence de la vision ambitieuse proposée par le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM 2050) que nous vous présentons.

À travers les sphères d'action de la Ville en matière d'habitation, de développement économique, de transition écologique, d'environnement, de mobilité, de patrimoine et de culture, notamment, la vision du PUM 2050 se concrétise par des actions s'inscrivant selon trois échelles d'intervention :

- L'humain : par une expérience urbaine renouvelée;
- Les quartiers : pour qu'ils soient inclusifs et résilients;
- La métropole : afin que son développement soit soutenu par un réseau de mobilité durable.

Étant donné sa portée, son amplitude et la transversalité des interventions qu'il propose, le projet de PUM 2050 est le fruit d'une remarquable collaboration entre les équipes de tous les services et les arrondissements de la Ville. Pour avoir travaillé d'arrache-pied et sans relâche au cours de la dernière année, les membres du Service de l'urbanisme et de la mobilité, tout particulièrement, méritent toute notre reconnaissance.

Nous les en félicitons et les en remercions. Leurs efforts et leur engagement nous permettent de proposer des actions concrètes dans le projet de PUM 2050 pour le Montréal d'aujourd'hui et de demain.



Liste des contributeurs

Le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité a été élaboré par la Ville de Montréal

Planification et rédaction

Caroline Lépine, Chef de division
Dominic Bouchard (Urb.), Chef d'équipe
Nicolas Amyot, Conseiller en aménagement
Robert Bessette, Conseiller en aménagement
Pamela Echeverria (Ph.D.), Conseillère en aménagement
Aurélie Lépinoux (Urb.), Conseillère en aménagement
Julie Linteau, Conseillère en aménagement
Claire Néron-Dejean (Urb.), Conseillère en aménagement
Julie Tellier, Conseillère en aménagement
Alessia Zarzani (Ph.D.), Conseillère en aménagement

Participation et concertation

Stéphanie Wells, Pauline Lambton

Géomatique et traitement des données

Marco Duplessis, Keven St-Pierre (Urb.), Judith Mageau-Béland (Ing.),
Mateo Miguel Alba-Carmichael, Yani Cournoyer-Dupuis,
Tahio Isabel Arena Oropeza

Soutien à la planification

Sylvain Garcia (Urb.), Charles-Eden Godbout, Catherine Coulombe,
Charles Denommé, Clara Mosbah

Ils ont collaboré

Service de l'urbanisme et de la mobilité, Service du développement économique, Service de l'habitation, Service de la diversité et de l'inclusion sociale, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Service de l'environnement, Service de la culture, Service des infrastructures et du réseau routier, Service de l'eau, Service de l'expérience citoyenne et des communications, Service de la gestion et de la planification des immeubles, Service de la stratégie immobilière, Bureau de la transition écologique et de la résilience, Centre de sécurité civile, Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle, Bureau des relations gouvernementales et municipales, Service des finances.

Arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville, Arrondissement d'Anjou, Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Arrondissement de Lachine, Arrondissement de LaSalle, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Arrondissement du Sud-Ouest, Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Arrondissement de Montréal-Nord, Arrondissement d'Outremont, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, Arrondissement de Saint-Laurent, Arrondissement de Saint-Léonard, Arrondissement de Verdun, Arrondissement de Ville-Marie, Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Autres contributions

Société de transport de Montréal, Société du parc Jean-Drapeau, Agence de mobilité durable, Autorité régionale de transport métropolitain, Direction régionale de santé publique de Montréal

Accompagnement juridique

M^e Marc-André LeChasseur, Bélanger-Sauvé

Accompagnement scientifique

Université de Montréal, Université du Québec à Montréal, Polytechnique Montréal, Université McGill, Institut national de recherche scientifique

Graphisme

Lemay, CF Bureautech

Révision linguistique

Révizio



Message de reconnaissance du territoire et des nations

La Ville de Montréal reconnaît que l'île de Tioh'tià:ke (Montréal) est sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. La Ville de Montréal remercie la Nation Kanien'kehà:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

Ainsi, la Ville de Montréal reconnaît la diversité des nations qui ont vécu sur l'île et qui y vivent toujours, tout en valorisant la relation privilégiée avec la Nation Kanien'kehà:ka (Mohawk) aujourd'hui et depuis les débuts de la ville.



Photo 1 Jardin des Premières-Nations à l'Espace pour la vie – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Introduction

La transition écologique, une nouvelle façon de penser et de faire la ville





Introduction – La transition écologique, une nouvelle façon de penser et de faire la ville

La révision du Plan d'urbanisme adopté en 2004 vient mettre à jour les outils de planification urbaine municipaux en les adaptant aux réalités et aux défis contemporains. Cette démarche offre l'occasion aux décideurs, aux acteurs ainsi qu'à l'ensemble de la population de se projeter sur le long terme et de définir une direction commune sur l'avenir de l'aménagement du territoire et de la mobilité qui y prend place.

L'engagement vers une transition écologique équitable

L'élaboration du nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de Montréal a ceci de particulier qu'elle s'inscrit dans un contexte inédit d'urgence climatique et d'érosion de la biodiversité à l'échelle planétaire nécessitant des changements collectifs vers la transition écologique.

Dans la continuité de l'adoption du Plan stratégique Montréal 2030, Montréal affirme la nécessité d'engager l'aménagement du territoire et de la mobilité dans une transition écologique équitable. Cette transition ne peut se limiter à l'adaptation des modèles et des pratiques en place. Elle doit contribuer à :

- lutter contre les changements climatiques et l'effondrement de la biodiversité;
- réduire les inégalités sociales et territoriales;
- mettre de l'avant la santé et le bien-être dans toutes les approches de planification.

Pour y parvenir, des changements à la fois progressifs et profonds doivent être entrepris en tenant compte :

- d'une optimisation de ressources en espace limitées;
- de pratiques de mobilité durable;
- de la gestion et de l'utilisation raisonnée des infrastructures urbaines;
- d'un cadre bâti considéré comme un actif à maintenir, à mettre en valeur et à optimiser;
- de la prise en compte de la diversité des capacités au sein de la population dans l'ensemble des interventions d'aménagement;
- de la prévention des risques d'exclusion des populations vulnérables associés aux transformations des quartiers;
- des besoins d'adaptation aux changements climatiques et de protection de la biodiversité.

Cette nouvelle approche de planification ne peut se faire qu'en abordant conjointement les stratégies d'aménagement et de mobilité, puis en se fixant un horizon suffisant pour réussir les transformations nécessaires. L'horizon 2050 permet d'orchestrer le travail d'expérimentation et d'innovation, d'orienter l'action publique et de mobiliser la collectivité autour des transformations requises pour faire de Montréal une ville verte, juste et résiliente.

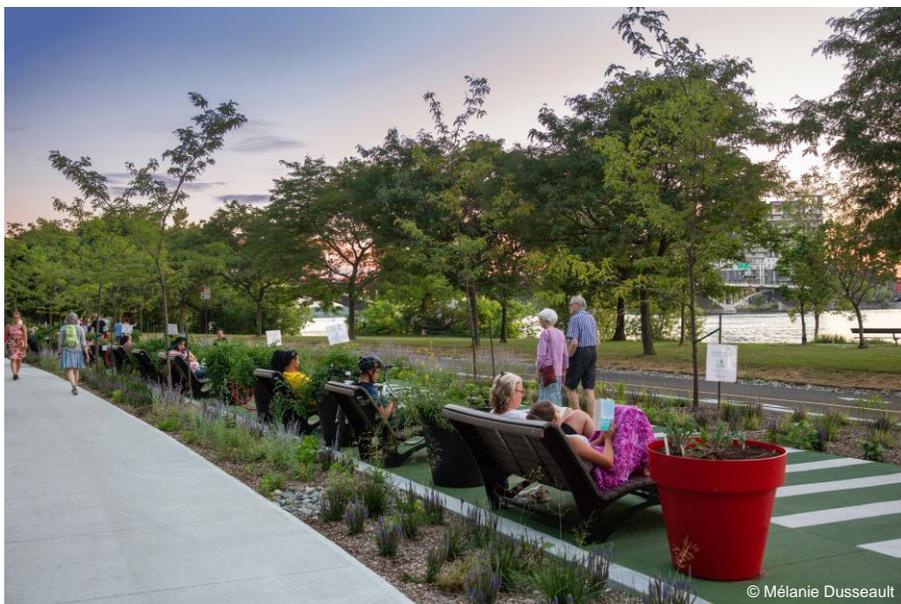


Photo 2 Avenue Park Stanley – Arrondissement Ahuntsic-Cartierville

La portée du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

Le Plan d'urbanisme et de mobilité est le document maître qui établit la vision d'avenir pour le territoire municipal et les lignes directrices de son organisation spatiale et physique. Il a la particularité d'avoir une valeur juridique puisque son contenu est déterminé par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1.) et doit se traduire dans la réglementation d'urbanisme qui est opposable aux citoyennes et aux citoyens. Cet outil permet de coordonner les efforts et d'orienter les transformations souhaitées du territoire. Il permet également de reconnaître les spécificités de Montréal relatives à son statut de métropole qui lui permettent de jouer un rôle particulier sur le plan national et sur la scène internationale pour l'ensemble de la collectivité québécoise.

Cette révision du dernier plan d'urbanisme adopté en 2004 répond également aux nouvelles exigences de la Loi modifiant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (*Projet de lois PL-16, 2023*) visant notamment à assurer une planification intégrée de l'urbanisme et de la mobilité, à planifier la consolidation des parties du territoire devant en faire l'objet de façon prioritaire ainsi qu'à identifier les besoins en logements et les mesures pour y répondre.

Les contenus du PUM visent les grandes composantes de l'organisation du territoire, telles que la localisation des réseaux de mobilité, des activités, des équipements et des espaces publics, la densité d'occupation du sol et la forme urbaine. Pour Montréal, où les compétences en matière d'urbanisme sont partagées entre les 19 conseils d'arrondissement et le conseil municipal, l'inclusion d'un document complémentaire permet de préciser comment la réglementation des arrondissements doit être adaptée pour favoriser l'atteinte des objectifs et la réalisation des intentions exprimées dans le PUM. Le document complémentaire favorise une cohérence et une harmonisation des règlements d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la ville.

Les efforts de mise en œuvre seront détaillés dans les plans d'action de la Ville et des arrondissements (les Plans locaux d'urbanisme et de mobilité – PLUM) qui suivront l'entrée en vigueur du PUM. Ce nouvel outil va permettre de suivre avec précision et agilité les différentes actions à déployer à l'échelle de la ville et de celle des 19 arrondissements pour garantir l'atteinte des objectifs du PUM.

Les ambitions de transition écologique équitable portées par Montréal imposent des transformations dont les implications dépassent ses seules frontières administratives. Les objectifs à atteindre et leurs traductions dans les actions à mener en termes d'occupation, de développement et d'aménagement du territoire ne peuvent être déployés isolément. La Ville doit apporter des réponses à des enjeux qui dépassent ses limites administratives tout en tenant compte de ses spécificités locales.

Le cadre de planification

Tel que défini dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le cadre de planification québécois repose sur un mécanisme de concordance des outils de planification et d'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire étant une responsabilité partagée entre divers paliers de décision, le principe de concordance assure la cohérence des principes d'aménagement à toutes les échelles. Le contenu du Plan d'urbanisme et de mobilité doit ainsi être conforme aux orientations et aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma). Le Schéma découle des exigences contenues dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) devant tous les deux être conformes aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT).

En parallèle, l'Autorité régionale de transport métropolitain possède la compétence exclusive pour établir un plan stratégique de développement du transport collectif (PSDTC) sur le territoire de la région métropolitaine et de prévoir les services de transport collectif que chaque organisme public de transport en commun (OPTC) doit lui fournir pour desservir son territoire. L'Autorité intègre également à sa planification les services du Réseau express métropolitain (REM) offerts par CDPQ Infra. Le PSDTC de l'Autorité doit être entériné par la CMM et le gouvernement du Québec en conformité avec les orientations et les objectifs adoptés à ces deux paliers. À Montréal, la STM est l'OPTC qui a la responsabilité d'exploiter le réseau de métro et un réseau de transport collectif par autobus. Exo offre des services de trains de banlieue aux Montréalaises et Montréalais tandis que CDPQ Infra leur offre les services du REM.

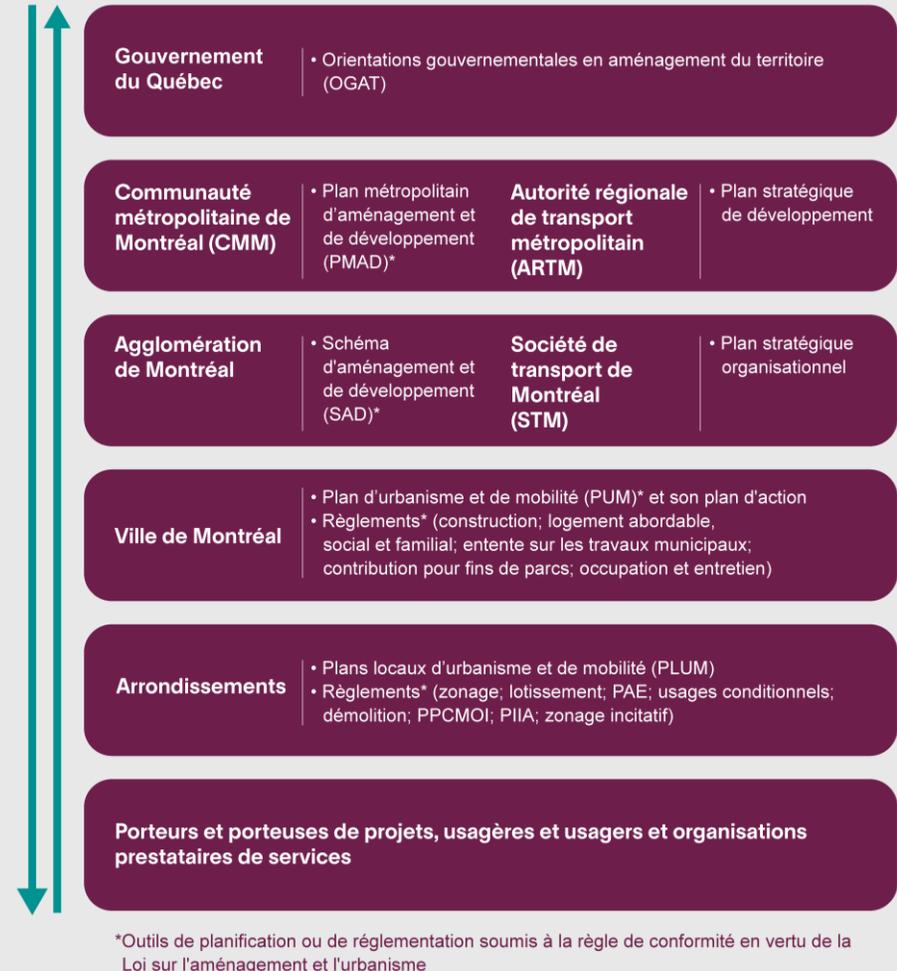


Figure 1 Paliers de planification et de décision en urbanisme et en mobilité

La démarche de participation publique : apprendre d'une conversation ouverte et inclusive

Le PUM est le fruit de nombreuses collaborations. Entre 2019 et aujourd'hui, des milliers de Montréalaises et de Montréalais ont eu l'occasion de partager leurs préoccupations et leurs souhaits pour l'avenir de la mobilité et de l'urbanisme à Montréal. Les échanges ont été fructueux et ont permis à la Ville de tirer de nouveaux apprentissages, de renouveler ses pratiques et de renforcer le dialogue avec la population.

La Ville a fait appel aux Montréalaises et Montréalais à plusieurs étapes de la démarche afin d'imaginer l'avenir de Montréal et de chercher des solutions collectives aux défis de limiter la consommation de ressources et les émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que de réduire les inégalités sociales.

Les démarches de consultation tenues sur le Projet de ville, « Une proposition de vision pour la ville à l'horizon 2050 », ont ainsi permis de comprendre jusqu'où la population montréalaise était collectivement prête à transformer ses habitudes de vie et le territoire pour ne pas compromettre la qualité de vie des générations futures.

Les différentes activités de participation avaient pour objectif de mettre en valeur l'expertise « citoyenne » des Montréalaises et des Montréalais, et leur savoir d'usage. Elles visaient à dégager une vision partagée du Montréal de demain, en s'assurant que chaque personne ait sa place, quels que soient son statut, son identité ou ses origines.

Des ateliers participatifs avec des organismes, des artistes, des entreprises, des universités et des institutions du milieu, des ateliers d'idéation, des capsules vidéo et des rencontres avec des groupes de populations qui sont habituellement peu présents dans les activités de participation publique ont ainsi été réalisés pour permettre de définir les principes directeurs et les grandes orientations d'aménagement du PUM.

Cette vaste consultation a été l'occasion de jeter des bases solides pour l'élaboration du PUM. La Ville s'engage donc à poursuivre cette démarche participative ouverte et inclusive lors de la consultation publique tenue sur le projet de PUM puis lors de sa mise en œuvre.

Une consultation adaptée aux enfants

Pour recueillir la voix des enfants, la Ville a fait appel à Concertation Montréal pour organiser des activités de participation spécialement conçues pour les 4 à 12 ans. La démarche a permis d'aller à la rencontre d'enfants dans des parcs et des centres de la petite enfance (CPE) de 12 arrondissements. Un total de 111 enfants ont participé aux activités, dont près de 70 % étaient âgés de 4 à 6 ans. La Ville retient que les enfants sont des citoyens et citoyennes à part entière ayant des besoins et des visions du territoire valables.

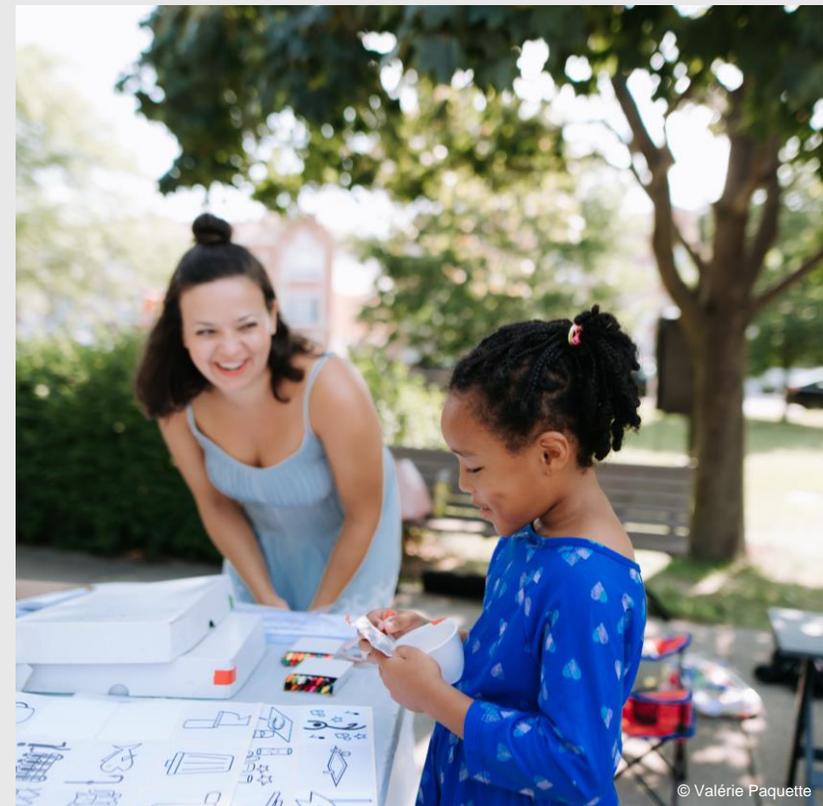


Photo 3 Démarche Raconte-moi ta ville pilotée par Concertation Montréal

Un processus d'écoute des communautés autochtones

La Ville a mis en valeur les voix autochtones au sein de la démarche d'élaboration du PUM. Elle est allée à la rencontre de plusieurs gouvernements, organismes et porte-paroles autochtones qui ont partagé leurs opinions et leurs visions pour valoriser et célébrer l'histoire et la présence autochtone dans la ville.

L'approche a permis de mieux comprendre différentes perspectives autochtones afin de développer des processus prévisibles de collaborations pour les prochaines étapes de mise en œuvre du PUM.



© Jardin botanique de Montréal (Mathieu Rivard)

Photo 4 Makusham 2023

Des capsules vidéo destinées aux jeunes

Les jeunes sont généralement moins impliqués dans les processus participatifs. Il était donc essentiel pour la Ville d'adapter ses outils et démarches pour ce public, de façon à susciter son intérêt, à le sensibiliser aux défis auxquels nous sommes collectivement confrontés et à lui donner confiance en sa capacité d'intervention. Pour ce faire, la Ville a notamment élaboré des capsules vidéo portant sur des thèmes comme la relation entre la ville et la santé physique et mentale, la place de la voiture dans l'espace public et les iniquités territoriales. Deux groupes de discussion, réunissant une dizaine de jeunes de 12-25 ans, ont été mis sur pied pour soutenir la préparation des capsules.



© Office de consultation publique de Montréal

Photo 5 Collecte d'opinions sur le terrain auprès des jeunes

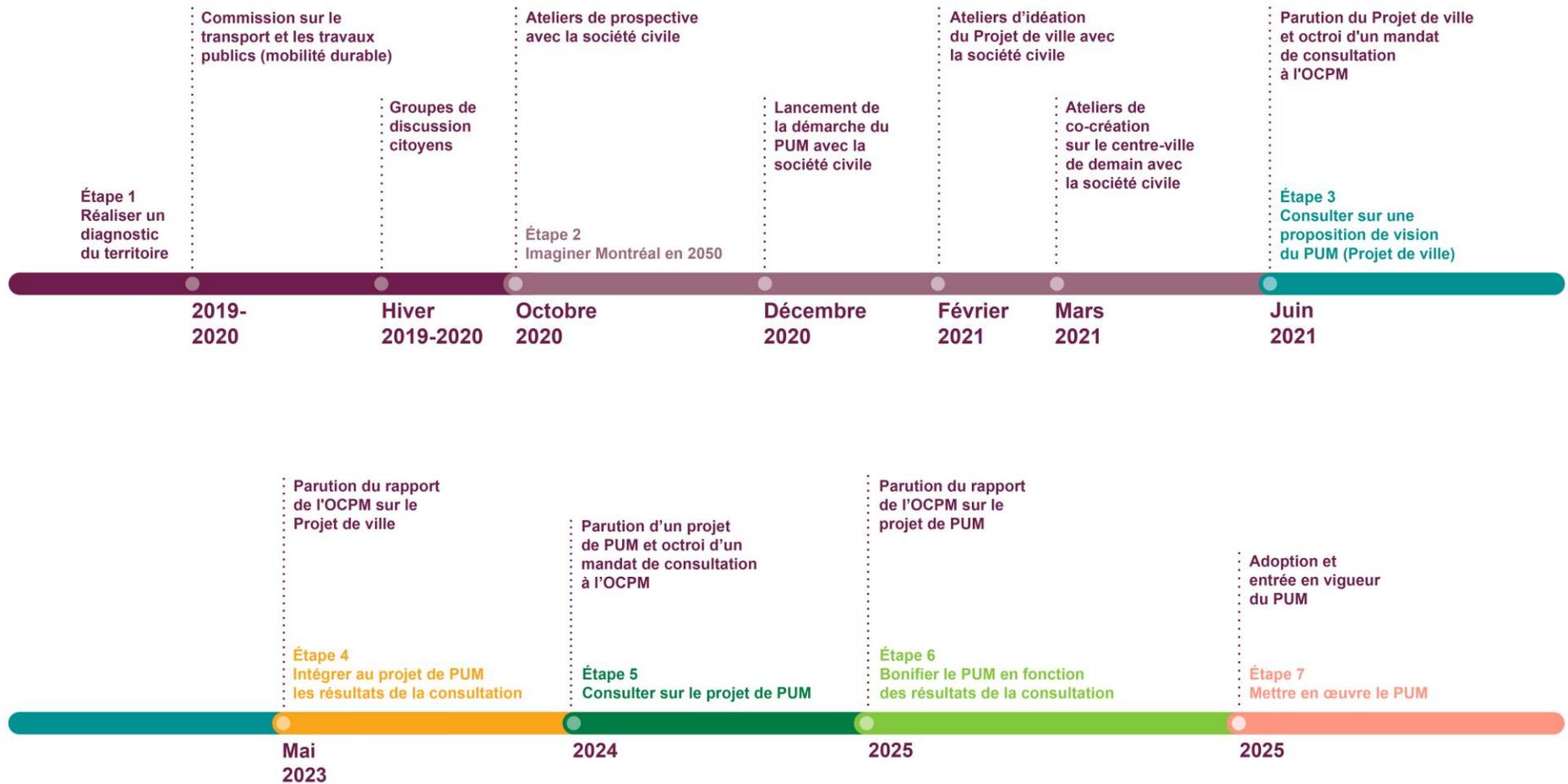


Figure 2 Démarche d'élaboration du PUM

Photo 6 Consultation des enfants *Raconte-moi ta ville*

La mise en œuvre du PUM, l'affaire de toutes et tous

Pour répondre à l'ampleur des défis, il est nécessaire de faire évoluer les rôles et les ressources traditionnels des acteurs publics. La gouvernance doit notamment favoriser la prise en compte et la participation des usagères et usagers en situation de vulnérabilité, la lutte contre toutes les formes de discrimination et la réconciliation avec les peuples autochtones.

Au fil des années, Montréal a développé un *savoir faire la ville ensemble* qui est reconnu internationalement. En matière d'aménagement et d'animation des espaces publics, une culture de l'initiative citoyenne proprement montréalaise s'est développée. La généralisation de ces pratiques sera nécessaire pour réaliser le PUM. Parce que la transition écologique équitable appelle le développement de solutions innovantes, mobilisatrices et adaptées au contexte, Montréal entend accélérer ses efforts pour développer une gouvernance de projets ouverte et inclusive.

Les démarches mises en place doivent ainsi accorder une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité, à risque d'exclusion sociale, économique ou culturelle et vivant des discriminations croisées. Il est nécessaire de favoriser une gouvernance qui transcende le partage de compétences au profit de la cohérence des projets urbains. Pour ce faire, il importe de développer, avec les principaux acteurs, un cadre d'intervention clair et prévisible.

La réconciliation avec les peuples autochtones

Les domaines de l'urbanisme et de la mobilité ont un rôle unique et une responsabilité fondamentale à jouer dans le processus de réconciliation avec les peuples autochtones; le territoire étant au cœur de leurs pratiques. Le PUM est l'occasion de faire avancer les réflexions sur la présence et l'intendance autochtone passée, présente et future dans la grande région de Tiohtià:ke, connue aujourd'hui comme Montréal.

La réconciliation avec les peuples autochtones est un processus à long terme d'écoute, d'apprentissage et d'ouverture. Elle doit permettre de développer des relations de confiance et de respect avec les communautés, organismes et gouvernements autochtones. C'est avec humilité face aux apprentissages, à la réparation et à la guérison que la Ville souhaite, à travers le PUM, contribuer au processus de réconciliation avec les peuples autochtones. Un tel changement s'appuie sur l'adaptation des démarches de planification du territoire et il implique la mise en valeur et la célébration de l'histoire et de la présence autochtone en ville, la reconnaissance des savoirs et des perspectives autochtones dans la perspective municipale, puis la présence autochtone dans les espaces décisionnels qui ont une influence sur l'aménagement et l'organisation de la ville. Pour ce faire, la Ville doit trouver un équilibre de gouvernance satisfaisant pour les peuples autochtones dans une perspective d'inclusion et de lutte contre les discriminations.



Les assises du PUM

L'élaboration du PUM 2050 repose sur un cadre de planification en place, sur les caractéristiques montréalaises distinctives, ainsi que sur les logiques qu'il convient de suivre pour réussir la transition écologique.

Un actif de planification sur lequel s'appuyer

Montréal peut compter sur l'expérience de deux plans d'urbanisme et d'un plan de transport. Les plans d'urbanisme de 1992 et de 2004 expriment tous deux la vision d'une ville dense à échelle humaine. Ils préconisent le développement d'un centre-ville habité et de quartiers montréalais consolidés dans le respect de leurs caractéristiques; l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs; la diversité des activités et leur saine cohabitation. Dès le Plan de 1992, Montréal reconnaît la diversité de sa population et des quartiers montréalais comme une richesse. Ce Plan pose aussi les premiers jalons de la protection d'éléments emblématiques comme le mont Royal. Le Plan de 2004 vient renforcer ces éléments et aborde d'autres aspects tels que le paysage insulaire de Montréal et la protection des milieux naturels.

En cohérence avec les orientations du Plan d'urbanisme de 2004, le Plan de transport 2008 de l'agglomération montréalaise amorce le virage vers une mobilité durable. Il met à l'avant-plan les modes de transport collectifs et actifs et la volonté de mettre en relation les déplacements et le cadre de vie des citoyennes et citoyens.

Depuis 30 ans, la Ville poursuit des objectifs de densification de son territoire, de consolidation de son centre-ville et de renforcement de la vie de proximité. Une transformation visible des quartiers s'opère, en particulier avec l'intégration d'infrastructures et d'équipements cyclables, le réaménagement des rues et la sécurisation des intersections. Forte de l'expérience de la mise en œuvre des trente dernières années, la Ville de Montréal a le devoir de reconduire ces legs dans le PUM, en les bonifiant pour faire face à de nouveaux enjeux d'envergure.

Les précédents plans portaient déjà une intention de faire mieux. Ainsi, les changements portés par le PUM ne se situent pas tant dans ses thématiques que dans sa détermination à faire des choix conséquents avec les valeurs des Montréalaises et des Montréalais.

Le PUM se veut un plan pour faire des choix qui permettent d'engager une transition dans les manières de planifier le territoire et la mobilité. Ainsi, il permet :

- d'affirmer avec plus de clarté la direction et les priorités;
- d'assumer les arbitrages nécessaires à toute action publique;
- d'accélérer la mise en place de solutions à la hauteur des défis de la société contemporaine.

Les principaux plans municipaux servant d'assises à la planification du territoire

Le PUM s'inscrit dans la lignée de différents plans et politiques venant définir les grandes ambitions guidant l'action publique en matière de transition écologique, de lutte contre les changements climatiques, d'équité et d'inclusion. Par son rôle structurant et intégrateur, il est l'outil permettant de traduire sur le territoire les grandes orientations et cibles qui y sont définies, dont l'atteinte de la carboneutralité en 2050.

Le Plan stratégique Montréal 2030

La Ville s'est dotée en 2021 de son premier *Plan stratégique, Montréal 2030*. Ce document définit une vision d'avenir pour assurer la transformation de Montréal et guider la cohérence des actions municipales. Il décline quatre grands engagements visant :

- à accélérer la transition écologique;
- à renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion;
- à rendre sa gouvernance plus participative, ouverte et transparente;
- à faire émerger une culture organisationnelle permettant de stimuler l'innovation et la créativité.



Le Projet de ville

Le Projet de ville est une proposition de vision pour le devenir de la ville à l'horizon 2050. Il expose les grandes intentions de Montréal en matière d'urbanisme et de mobilité. Il soulève des enjeux de fond et propose des pistes de solutions innovantes pour y répondre. Le Projet de ville a été pensé et conçu dans la démarche d'élaboration du PUM pour lancer un appel à la participation et à l'implication des citoyennes et des citoyens dans la définition de la vision souhaitée pour le futur de leur ville.



Le Plan climat 2020-2030

Dans la lignée de son Plan stratégique, Montréal affirme avec son Plan climat 2020-2030 un changement de référentiel pour aménager la ville et développer la mobilité de demain. Avec ce Plan, la Ville se fixe comme cible de réduire d'au moins 55 % ses émissions de GES d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Montréal s'engage également en faveur des solutions fondées sur la nature pour accroître sa résilience climatique et favoriser la biodiversité. Elle vise plusieurs objectifs, dont le maintien et le développement de la canopée, le renforcement du verdissement, la création de nouveaux parcs, de corridors verts et de milieux humides et l'augmentation des milieux naturels protégés à 10 % du territoire.



Le Chantier Montréal abordable

Montréal affirme ses ambitions de résilience, d'équité et d'inclusion par des engagements forts et structurants en matière de maintien et de renforcement de l'abordabilité résidentielle sur son territoire. Avec son *Chantier Montréal abordable*, elle s'engage à augmenter sa capacité d'intervention et de soutien afin d'accélérer la construction de logements abordables, à contribuer au maintien d'un parc de logements locatifs abordables et de qualité ainsi qu'à renforcer une offre diversifiée de nouveaux logements.



La Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones

Montréal a adopté en 2020 sa Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones basée sur les principes de relations de gouvernement à gouvernement, de transversalité et de pérennité. Sept grands axes sont définis dans la Stratégie afin de renforcer les relations de la Ville avec les nations et les partenaires autochtones urbains. Trois d'entre eux ont des incidences directes en matière d'urbanisme et de mobilité :

- Axe 1 – Développer une relation de gouvernement à gouvernement au sein des instances de la Ville;
- Axe 2 – Améliorer la visibilité de la présence autochtone dans la ville de Montréal;
- Axe 7 – Favoriser la protection d'espaces et d'environnements naturels selon le principe des sept générations.





Des caractéristiques distinctives à valoriser

Toute démarche de planification doit d'abord reconnaître et valoriser ce qui existe déjà. Le PUM est l'occasion de bâtir l'avenir du territoire sur les atouts uniques de Montréal.

Montréal est une ville unique par son territoire vivant

S'étendant sur 366 km², de Lachine à Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Nord à Ville-Marie, Montréal bénéficie d'une diversité unique de milieux de vie majoritairement compacts, denses et mixtes. Des secteurs centraux à ses périphéries, Montréal est une ville de quartiers vivants et distinctifs propices aux déplacements de courtes distances. Le territoire montréalais se distingue également par son caractère insulaire qui lui assure une relation particulière au fleuve et à ses îles. Sa population y vit au rythme des quatre saisons. Montréal célèbre ainsi sa nordicité aussi bien dans ses paysages, ses activités que sa culture.

Montréal est une ville de diversité, accueillante et ouverte

Elle est habitée depuis des millénaires par des peuples autochtones qui ont façonné le territoire et en ont pris soin. Le peuple Kanien'kehà:ka (Mohawk), reconnu comme les gardiens du territoire que nous appelons Montréal et des eaux environnantes, lui a donné le nom de Tiohtià:ke qui signifie : « là où les courants se séparent, se rencontrent ». L'importance de la présence autochtone tout comme les vagues successives d'immigration et l'apport des communautés de la diversité culturelle contribuent au visage actuel de Montréal. Cette dernière s'est bâtie et continue de se construire sur l'immigration et l'accueil de l'altérité.

Montréal est une ville solidaire, démocratique et inclusive

Montréal dispose d'instances qui veillent à la prise en compte des différentes réalités de sa population et de ses milieux dans les actions de la Ville. L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM, créé dans le contexte du précédent plan d'urbanisme), les conseils consultatifs de la Ville, comme le Conseil des Montréalaises, le Conseil jeunesse et le Conseil interculturel, soutiennent la participation des différentes populations à la vie démocratique. Avec ses 19 conseils d'arrondissement et son conseil municipal, Montréal est forte de sa démocratie de proximité. Elle bénéficie également au niveau local d'un milieu communautaire et associatif bien ancré dans les communautés. Les 32 tables de quartier du territoire constituent un bel exemple de modèle favorisant l'identification des priorités d'action à l'échelle du milieu de vie en matière de logement, de

transport, de sécurité alimentaire, du vivre ensemble et plus encore. Désormais, la Ville utilise l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) pour saisir les réalités et lutter contre les discriminations vécues par la population.

Montréal est une ville mobile historiquement connectée au reste du monde

Les chemins historiques, le canal de Lachine, les voies ferrées et les lignes de tramway ont façonné l'urbanisation de Montréal. La trame urbaine porte encore cette structure donnée par les premiers réseaux. L'arrivée du métro, puis du Réseau express métropolitain continuent d'orienter le développement de la ville. Le développement progressif d'un réseau cyclable structurant, dont le Réseau express vélo (REV), permet aux Montréalaises et Montréalais d'adopter massivement le vélo. Montréal compte par ailleurs sur la présence du port et de réseaux de camionnage majeurs pour assumer un rôle clé comme plaque tournante du commerce et de l'industrie à l'échelle du continent nord-américain.

Montréal est une ville d'histoire, de culture et de design.

La diversité de son patrimoine et de ses paysages témoigne des différentes strates de son urbanisation, de l'évolution de ses activités économiques et du savoir-faire des différents groupes qui ont façonné la communauté. Les écosystèmes qui forment le patrimoine naturel de la ville sont encore présents aujourd'hui grâce aux savoirs, aux perspectives et à l'intendance des communautés autochtones qui ont veillé à la santé du territoire depuis des millénaires. Au cœur du territoire, le mont Royal fait partie de la vie quotidienne des Montréalaises et des Montréalais et en façonne la forme urbaine. Le tissu dense et serré des bâtiments du Vieux-Montréal, les grands ensembles institutionnels, les noyaux villageois, les parcs, les places et les squares, les demeures bourgeoises et le bâti vernaculaire côtoient des icônes de la modernité. Ils sont reconnus et appropriés pour leur valeur d'usage et leur aspect familial. Montréal est aussi une ville vivante dont la forme urbaine a beaucoup évolué au cours des différentes phases de son urbanisation. En tant que Ville UNESCO de design, Montréal est reconnue pour ses hauts lieux culturels comme le Quartier des spectacles et sa place des festivals, la Cité des arts du cirque, ainsi que pour la vitalité culturelle dans ses quartiers, sa collection d'œuvres d'art public et ses ateliers d'artistes.

L'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+)

L'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) est à la fois un processus et un outil qui vise à lutter contre les discriminations existantes en tenant compte des droits et des réalités spécifiques des personnes vivant plusieurs discriminations simultanément lors de la mise en place d'initiatives. L'ADS+ permet d'analyser les logiques des discriminations systémiques, de poser un regard critique sur nos biais et nos pratiques et de ne pas marginaliser davantage des personnes déjà discriminées. Elle favorise le passage à l'action contre les discriminations grâce à la prise en compte des droits, des réalités et des besoins différenciés; la prévention des effets distincts et l'atteinte d'une égalité de fait. La place dans la société (et l'identité individuelle) sont influencées par une multitude de facteurs sociaux comme l'âge, la classe sociale, l'identité de genre, l'identité autochtone, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la « race »*, la religion, le sexe, le statut migratoire, la situation de handicap, le statut migratoire, etc.

* « Bien que le terme « race » soit utilisé dans la Charte comme dans plusieurs autres instruments de protection des droits de la personne, rappelons que ce terme désigne un construit social et non une réalité biologique. » – Commission des droits de la personne et de la jeunesse

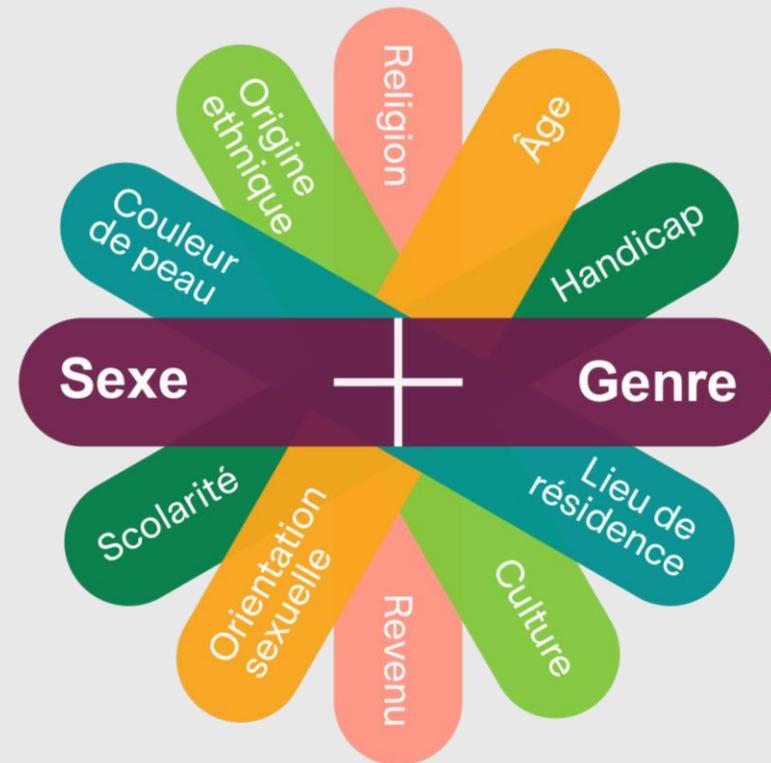


Figure 3 Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+)

Des principes pour guider nos actions

Montréal est à un moment charnière de son histoire. Les défis environnementaux et sociaux imposent de tirer profit de tous ses atouts et fournissent le prétexte pour accélérer la transition positive de son territoire et de la mobilité.

Pour guider ses actions, la Ville retient des principes directeurs. Chaque intervention doit être l'occasion de soutenir la transition écologique et la biodiversité, la création d'environnements favorisant la santé, le bien-être et la sécurité, ainsi que l'équité sociale et territoriale. Conformément à sa Stratégie de réconciliation, la Ville entend également saisir toutes les opportunités pour reconnaître la richesse des savoirs et des perspectives autochtones dans les démarches de mise en valeur du territoire.

La transition écologique et la biodiversité

La transition écologique et les solutions fondées sur la nature, incluant le rehaussement de la biodiversité, visent à poser des gestes concrets pour transformer les façons d'aménager le territoire et la mobilité. Elles visent à faciliter la mise en place et l'utilisation de modes de transport ayant le moins de conséquences, à adapter les espaces afin de répondre aux aléas climatiques, à réduire les sources de perturbation du vivant et des habitats, comme l'artificialisation des sols, la pollution et la fragmentation des milieux naturels, puis à protéger et à restaurer les écosystèmes.

La santé urbaine et la sécurité

Il est reconnu que de nombreux aspects de la santé sont fortement conditionnés par la qualité de l'environnement urbain. Les actions à mener en matière d'urbanisme et de mobilité doivent être fondées et motivées par le souci d'améliorer la santé de la population et d'accroître son bien-être ainsi que son sentiment de sécurité au quotidien. Les solutions retenues doivent assurer l'application de ce principe à l'échelle de la collectivité et prendre en compte l'effet cumulé de différents déterminants affectant la santé, la sécurité et le bien-être de la population, notamment les personnes en situation de vulnérabilité et vivant à la croisée des discriminations.

L'équité sociale et territoriale

Les transformations du territoire doivent permettre de réduire les inégalités sociales et les discriminations en ne laissant personne derrière. L'équité vise ainsi la distribution juste des ressources urbaines essentielles (mobilité, services, équipements collectifs, commerces, emplois, etc.) en priorisant les territoires cumulant des vulnérabilités. L'accessibilité universelle doit permettre à toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités, l'utilisation identique ou similaire des services offerts à l'ensemble de la population.

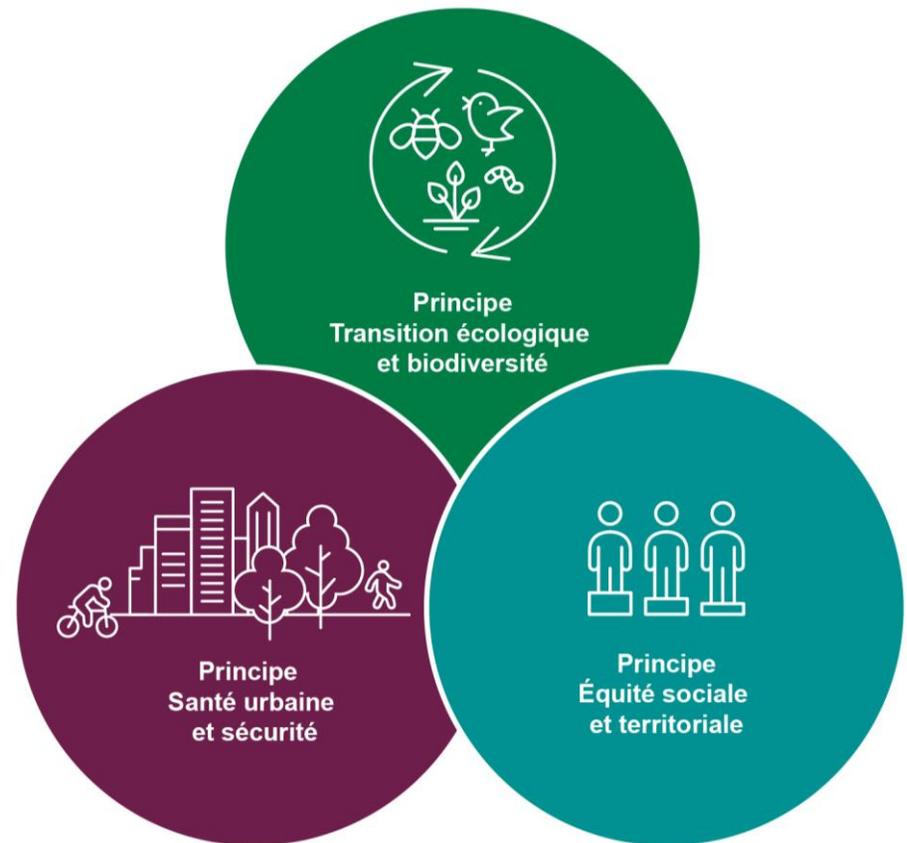


Figure 4 Principes directeurs du PUM



Structure du document

Le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité est composé de trois parties.

Partie 1 – Le cadre de référence

La première partie présente la vision d'avenir pour le territoire et la collectivité montréalaise ainsi que les orientations qui en découlent. Ce cadre de référence pour l'action territoriale vise à assurer une cohérence des interventions d'aménagement et de développement à mener en urbanisme et en mobilité.

- **Le chapitre 1 – La vision** définit une vision forte et audacieuse pour l'avenir de Montréal. Il résume la manière dont la Ville souhaite répondre, avec ses partenaires, les parties prenantes locales et la population, aux grands enjeux contemporains.
- **Le chapitre 2 – La stratégie montréalaise** constitue le cœur du PUM. Il regroupe toutes les orientations de portée générale ainsi que les objectifs et les cibles applicables à l'ensemble du territoire. Il aborde de façon transversale les composantes de l'urbanisme et de la mobilité.

Partie 2 – Le cadre sectoriel

La deuxième partie détaille les intentions précises de planification et d'aménagement pour certaines parties du territoire nécessitant une attention particulière en raison de leur caractère emblématique ou de leur potentiel de transformation, de consolidation, d'amélioration urbaine. Elle vient guider la mise en valeur ou la transformation de ces parties de la ville sur la base de réalités territoriales complexes nécessitant une combinaison d'actions à réaliser et une multiplicité de parties prenantes à impliquer.

- **Le chapitre 3 – Les territoires emblématiques** précise les orientations et les objectifs pour les territoires emblématiques à valoriser. Il permet de détailler certaines intentions dans ces contextes singuliers et caractéristiques de Montréal.
- **Le chapitre 4 – Les secteurs d'opportunité** identifie tous les secteurs nécessitant une planification particulière et offrant des opportunités à l'échelle de la métropole et à l'échelle du quartier. Il vient définir les parties du territoire devant faire l'objet d'une consolidation de façon prioritaire.

Partie 3 – Le cadre d'action

La troisième partie présente les contenus relatifs à la mise en œuvre du PUM. Toutes les mesures qui se rapportent à chaque orientation y sont présentées, y compris les dispositions du document complémentaire et l'affectation du sol. Cette partie résume comment sera assurée la concrétisation des orientations, des objectifs et des cibles identifiés.

- **Le chapitre 5 – Les affectations du sol** présente les catégories d'affectation du sol qui, par la répartition des différentes fonctions, permettent une organisation stratégique du territoire.
- **Le chapitre 6 – Le document complémentaire** correspond au document complémentaire. Celui-ci permet de traduire les orientations et intentions du PUM en règles et en critères qui devront être intégrés à la réglementation d'urbanisme des arrondissements. Il fait partie intégrante du Plan d'urbanisme et de mobilité, tel que requis par la Charte de la Ville de Montréal.
- **Le chapitre 7 – La mise en œuvre** détaille le mécanisme de suivi et de reddition de compte du PUM et liste l'ensemble des mesures à mettre en place pour assurer ou favoriser la mise en œuvre des orientations du PUM et l'atteinte des objectifs et des cibles qui y sont identifiés.

Glossaire

Annexes